



Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de Maine-et-Loire

**Bilan d'activité du 2^{ème} mandat
Période : 2021 – 2024**

Contexte

Missions du CDCA

Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie est une instance consultative. Il vise à assurer la participation des personnes âgées et des personnes en situation de handicap à l'élaboration et au suivi des politiques publiques de l'autonomie dans le département.

C'est un espace d'information, de dialogue et de proposition.

> Il est informé du contenu et de l'application d'un certain nombre de documents (plans d'actions, schémas...),

> Il formule des recommandations visant au respect des droits et à la bienveillance de personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

> Il rédige un rapport biennal.

> Il peut débattre de sa propre initiative de toute question concernant les politiques de l'autonomie.



Sur quels sujets peut-il être consulté ?



Le CDCA peut être consulté sur les thèmes suivants :

>Prévention de la perte d'autonomie, accompagnement médico-social, accès aux soins et aux aides humaines et techniques ;

>Accessibilité, logement, habitat collectif, urbanisme, transport, scolarisation,

intégration sociale et professionnelle, accès à l'activité physique, aux loisirs, à la vie associative, à la culture et au tourisme ;

> Soutien et valorisation des proches aidants ;

> Droits, bienveillance et questions éthiques.

Quelle est son organisation ?

Présidé par le Département, le CDCA peut se réunir en formation plénière ou en formation spécialisée compétente pour les personnes âgées ou pour les personnes en situation de handicap.

Le CDCA est composé de 4 collèges représentant des usagers, des institutions, des professionnels et des personnes physiques ou morales concernées par les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté.

Le mandat 2021- 2024

Les membres du bureau

Pour la Présidente du Conseil départemental, Madame Florence Dabin, et par délégation, le Vice-président en charge du Bien vieillir, Monsieur Jean-François Raimbault, Président du CDCA 49	
FORMATION SPECIALISEE PERSONNES AGEES	FORMATION SPECIALISEE HANDICAP
Madame Marie-Josée Doucet, Vice-présidente (UDAF)	Monsieur Alain Dolley, Vice-président (ALAHMI)
> Jean-Noël Cruchet (CFDT) > Pierre Gaubet (France Alzheimer) > Laurence Jolly (CPAM) > Natacha Poupet-Bourdouleix (Département 49) > Bernard Witasse (Mutualité française)	> Florent Buguet (Perce neige) > Laurence Jolly (CPAM) > Maryvonne Martin (Terranjou) > Christelle Trehet-Collet (Handicap Anjou) > Philippe Wouters (AFSEP)

Le CDCA 2021/2024 en quelques chiffres

Pendant le mandat 2021/2024 :

- > 10 formations plénières et 10 bureaux pléniers
- > 12 formations et 3 bureaux spécialisés « Handicap »
- > 13 formations et 6 bureaux spécialisés « Personnes âgées »
- > Taux moyen de participation de 59 %
- > 63 organismes représentés
- > 72 membres titulaires et 61 membres suppléants



>Le Département de Maine-et-Loire mobilise une enveloppe financière annuelle afin de proposer le remboursement des frais de déplacement aux membres bénévoles.

>Une plaquette de présentation du CDCA a été créée avec l'appui de la Direction de la communication du Département et la MPPA.

>Un espace numérique partagé est ouvert aux membres du CDCA avec l'appui de la Direction logistiques et systèmes d'information.

>Juillet 2023 : à l'initiative du CDCA 49, rencontre régionale des Présidents et Vice-présidents des CDCA de la région Pays de la Loire afin de partager le fonctionnement de chaque CDCA.

**L'activité commune des
formations spécialisées pendant
le mandat 2021/2024**

Les éléments marquants

La formation plénière du CDCA, qui rassemble les membres des deux formations spécialisées, se réunit trois fois par an. Elle concentre son activité sur le partage d'informations et sur la production d'avis sur un certain nombre de documents et sujets (rapports d'activités, schémas).

L'avis sur le schéma départemental de l'autonomie du Département de Maine-et-Loire 2023/2027

Le CDCA a été associé aux différentes phases d'élaboration du schéma départemental de l'autonomie 2023/2027 : du diagnostic à l'élaboration du plan d'actions.

Ces travaux conduits sur plusieurs mois ont permis la production d'un avis complet du CDCA sur ce document stratégique guidant le Département dans sa politique Autonomie pour les années à venir.

Cet avis formule un certain nombre de préconisations concrètes.

L'avis sur le projet régional de santé 2023/2028 de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire

Les services de l'Agence Régionale de Santé ont soumis à la consultation des membres du CDCA le projet régional de santé de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire 2023/2028. Ces rencontres ont permis de débattre et de partager un certain nombre de préconisations.

Le CDCA a ainsi produit un avis complet sur ce document stratégique.



Après transmission de cet avis aux services de l'ARS des Pays de la Loire, le bureau du CDCA s'est attaché à le communiquer également aux ministères concernés par les politiques de l'autonomie ainsi qu'à la Caisse Nationale de la Solidarité et de l'Autonomie (CNSA).

Les présentations annuelles

Conformément à la réglementation, le CDCA doit annuellement donner son avis sur les rapports d'activités de la Maison Départementale de l'Autonomie et des Conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie et, de l'habitat inclusif.

Les moyens alloués à la politique de l'autonomie par le Département, l'Agence régionale de Santé et les caisses de retraite font également l'objet d'informations annuelles pour avis.

Ces présentations conduisent à des échanges permettant une meilleure compréhension des réalités de chacun : usagers, institutions et professionnels.

Zoom sur des constats et préconisations formulées dans le cadre du rapport d'activité de la Maison Départementale de L'autonomie

→ Information et communication : les membres du CDCA notent un besoin de renforcer la communication et la lisibilité de l'action de la MDA auprès des usagers et des familles : son action, dispositifs spécifiques (technicothèque, Communauté 360, RAPT...). La refonte en 2024 du site Internet de la MDA est à ce titre une opportunité.

→ Une réflexion à mener sur la présence de la MDA en territoire pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à un service de proximité, tel que les Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) pour les personnes âgées. Les usagers ont besoin d'être accompagnés de manière personnalisée et en proximité dans la rédaction des dossiers MDA, par exemple dans la formulation de leur projet de vie.

→ Sur Mauges communauté, le CDCA note que le Centre local du Handicap est à ce titre une ressource de proximité intéressante.

→ Lutte contre la rupture de droits : faire évoluer l'outil informatique de la MDA afin de permettre d'effectuer des relances automatiques à destination des usagers en amont de l'échéance de clôture d'un droit ou reconnaissance (exemple : 6 mois avant l'expiration de la RQTH - Reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés, envoi d'un courrier à l'utilisateur pour l'informer de faire ses démarches de renouvellement).

La désignation des membres du CDCA siégeant au sein d'instances extérieures

Conformément à la réglementation, les désignations des représentants du CDCA ont été effectuées pour siéger au sein des instances suivantes :

- Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)
- Conseil Territorial de Santé (CTS)
- Commission d'information et de sélection d'appel à projets médico-sociale
- Commission départementale d'agrément des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel
- Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la Maison Départementale de l'Autonomie
- Commission exécutive du groupement d'intérêt public « Maison départementale des personnes handicapées » (COMEX)
- Comité départemental de suivi de l'école inclusive
- Comité local du fonds pour l'insertion des personnes en situation de handicap dans la fonction publique (FIPHFP)

Les formations spécialisées ont chacune en 2023 consacré une séance pour réaliser un point d'étape de la participation des membres dans ces instances.

Le CDCA a par ailleurs désigné des usagers pour faire partie :

- Du jury des trophées du domicile pendant les éditions 2022 et 2023.
- Du comité de pilotage de la Communauté 360.

L'information et la formation des membres du CDCA

ARS, CDAPH, CNSA, CNCPH, PRS, CDCA, CTS.... Les membres du CDCA ont selon leur profil une connaissance et une maîtrise hétérogène du paysage institutionnel de l'autonomie. Aussi, en avril 2022, un premier temps de formation – sensibilisation a été proposé afin de présenter les acteurs majeurs et les dispositifs clés des politiques de l'autonomie.

Ce temps a été organisé par la Mission Prévention de la perte d'autonomie avec la participation de la Maison Départementale de l'Autonomie.

L'objectif était de mieux comprendre le rôle des différentes institutions, leurs compétences en matière d'autonomie, les nouveaux dispositifs, l'interaction avec les institutions nationales et les autres instances de démocratie participative.

Mobilisant une quarantaine de membres du CDCA, ce temps a été apprécié.

L'activité de la formation spécialisée Personnes âgées

- ↳ Rétrospective des travaux menés
- ↳ Zoom sur les réflexions autour de la lutte contre l'isolement des personnes âgées

Rétrospective des travaux menés par la formation spécialisée Personnes âgées

Dès son installation, la formation spécialisée Personnes âgées a mené un travail de détermination des thématiques de travail pour le mandat du CDCA.

> Schéma départemental de l'autonomie 2023/2027 :

Echange autour du bilan du schéma 2017/2021, participation à l'élaboration du schéma 2023/2027 (enrichissement du diagnostic, consultation sur les orientations politiques et le programme d'actions, écriture de l'avis) avec plusieurs séances consacrées :

- Séance du 24 février 2022 : bilan du schéma 2017/2021.
- Séance du 07 juin 2022 : enrichissement du diagnostic et mise en évidence des défis.
- Séance du 19 septembre 2022 : consultation sur les pistes d'orientation.
- Séance du 03 mars 2023 : consultation sur le programme d'actions et écriture de l'avis.

> Projet régional de santé 2023/2028 :

Consultation sur le document final, échange avec les professionnels de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, écriture de l'avis.

- Séance du 19 septembre 2023.

> Parcours résidentiel de la personne âgées :

Présentation de l'habitat inclusif et des dispositifs innovants de maintien à domicile.

- Séance du 26 avril 2022.

> Information, orientation et accompagnement des personnes âgées :

Action des Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) et de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA).

- Séance du 18 septembre 2022.

> Lutte contre l'isolement des personnes âgées :

- 21 novembre 2022 : intervention de l'association Petits frères des pauvres d'Angers et recensement des initiatives locales connues des membres, visant à rompre l'isolement des personnes âgées.
- 24 janvier 2023 : témoignage de deux acteurs majeurs de la lutte contre l'isolement : Unis-cité et le Service civique solidarités seniors.
- 23 mai 2023 : témoignage du CCAS d'Angers pour son action en matière de lutte contre l'isolement des personnes âgées.
- 18 septembre 2023 : témoignage de l'association « Familles rurales ».
- 1er février 2024 : organisation, en lien avec le réseau Anjou ingénierie, de la Conférence-Débat « Comment rompre l'isolement des personnes âgées : quelles initiatives en 49 ? ».
- 21 mai 2024 → Synthèse des travaux sur l'isolement.

> Bilan du mandat 2021/2024 : séance du 20 septembre 2024.

Zoom sur les réflexions autour de la lutte contre l'isolement des personnes âgées

La formation spécialisée a choisi de mener un travail d'exploration de la thématique « lutte contre l'isolement des personnes âgées » avec comme objectifs :

- De connaître l'existant en Maine-et-loire : acteurs clés et dispositifs.
- De mieux comprendre la problématique de l'isolement (causes, conséquences, ...).
- De sensibiliser les acteurs locaux, notamment collectivités, aux enjeux de la prévention de la perte d'autonomie et de la lutte contre l'isolement comme éléments déterminants du bien vieillir.

Avec la dynamique des membres du bureau, accompagnés par la MPPA, ce travail a abouti à l'organisation d'une conférence – débat intitulée « Comment rompre l'isolement des personnes âgées : quelles initiatives en 49 ? », en lien avec **le réseau Anjou Ingénierie territoriale***.

Cette conférence-débat s'est déroulée en 2 temps :

- 1) Conférence : « Repères pour comprendre et agir » avec la participation de Véronique CAYADO – Docteur en psychologie – Institut Oui Care
- 2) Retours d'expériences :
 - Petits Frères des Pauvres
 - Service Civique Solidarité Séniors et Unis-Cité
 - CCAS d'Angers
 - Centre social du Chemillois avec l'action « les petites causeries ».

150 personnes ont participé à ce temps, avec un écho positif. En effet, selon un sondage transmis aux participants, 93 % des sondés ont estimé que la matinée leur avait été utile avec une dynamique jugée bonne ou excellente.

* Qu'est-ce-que le réseau Anjou Ingénierie territoriale ?

Co-piloté par le Département de Maine-et-Loire, le réseau Anjou ingénierie territoriale accompagne les collectivités du territoire, leurs élus et leurs agents. Il propose des rencontres thématiques visant le développement de compétences sur des thématiques variées.

Retour sur la conférence de Véronique Cayado : « Isolement des personnes âgées : Repères pour comprendre et agir » - Éléments clés à retenir

En quoi l'isolement des personnes âgées est un enjeu important ?

- L'isolement a un impact sur la qualité de vie et la santé : en effet, il apparaît dans la liste des facteurs de risque de nombreuses maladies avec l'âge.
 - ✓ Impacts en terme de bien être psychologique et santé mentale (dépression, suicide, glissement).
 - ✓ Travaux scientifiques pointant l'isolement social comme un facteur de risque de maladies chroniques non transmissibles (maladies cardiovasculaires, diabète, maladies respiratoires, cancer) aussi important que le style de vie (alimentation, consommation d'alcool etc.).

Selon les chiffres donnés par les Petits frères des pauvres, 530 000 personnes âgées en situation d'isolement : Pourquoi en est-on là aujourd'hui ?

- Changements de la société :
 - ✓ Evolution de la famille/éloignement géographique ;
 - ✓ Numérisation des échanges/communication ;
 - ✓ Individualisme contemporain et injonction au lien social...
- Facteurs liés aux représentations sociales de la vieillesse :
 - ✓ « Invisibilisation » des plus « vieux » /déconsidération de ce temps de la vie vu comme non productif ;
 - ✓ Les « vieux » sont considérés comme un groupe social homogène et qui serait distinct du reste de la population, qu'il faudrait protéger ;
 - ✓ Des représentations centrées sur le déclin fonctionnel et cognitif qui font du vieux la figure repoussoir par excellence ;
 - ✓ Des discours sur le vieillissement où l'on considère la mise en retrait comme un processus normal du vieillissement avancé, qui font aussi que l'on va sous-estimer et normaliser les états dépressifs et les suicides chez les plus âgés ;
 - ✓ Les stéréotypes négatifs sur le vieillissement ont, non seulement, des effets sur la vie des plus vieux, mais aussi sur le collectif et le faire société.
- Des environnements de vie pas toujours adaptés aux plus âgés (urbanisme, mobilité/transport, désertification...)
- Les solitudes dans le grand âge s'inscrivent aussi dans le cheminement d'un parcours de vie avec des situations/des événements qui ont généré de manière plus ou moins importante une fragilité des réseaux de socialisation/du lien social.
- Changements liés au vieillissement avancé :
 - ✓ Sur le plan physique : altération des capacités/difficultés de mobilité/dépendance...

- ✓ Sur le plan des évolutions des sociabilités : au moment du passage à la retraite, il y a une reconfiguration des espaces relationnels, puis une diminution du réseau social au fur et à mesure du vieillissement avancé (perte du conjoint, des membres de la fratrie, etc.) ;
- ✓ Sur le plan psycho-social : une période de la vie où se jouent des transitions identitaires majeures - des bouleversements dans le rapport à soi, aux autres - faire face à des pertes/changements de façon souvent brutale et combinée >> tout cela est déstabilisant/bouscule l'image de soi/interroge sur sa place/son avenir etc.
⇒ cela peut être compliqué d'y faire face (sentiment de mal-être/de perdre prise sur sa vie ; mécanisme de défense face à l'angoisse que cela peut générer, etc.)

Comment agir ?

- A un niveau sociétal, il y a un enjeu évident d'insuffler un changement de regard sur la vieillesse et les plus âgés pour favoriser plus de mixité et d'égalité : lutter contre l'âgisme.
- Au niveau environnemental, se pose la question de l'adaptation des environnements de vie dans une perspective d'inclusion sociale (infrastructures, transports, accompagnement social, etc.) ;
- La lutte contre l'isolement ne doit pas être considérée QUE comme un champ d'actions précis qui serait celui "des actions de lutte contre l'isolement des personnes âgées", dans le sens où c'est un enjeu qui se travaille à tous les niveaux de l'action publique : dans les choix d'urbanisme, de transport, dans l'accès à la culture, etc.
- Ces actions se heurtent à une difficulté majeure = comment aller vers ceux qui en ont le plus besoin puisque par nature ils échappent aux réseaux de solidarité de proximité ? Comment les repérer ? Comment aller vers ?
 - Lutter contre l'isolement soulève des questions éthiques : quel point d'équilibre entre le respect de la liberté individuelle/choix de vie/besoins exprimés, et le devoir d'assistance/de protection ?
 - On ne peut pas aider une personne contre son gré : il est important de prendre le temps pour établir une confiance, créer un espace relationnel propice à l'élaboration d'une envie de lien social.
 - L'impact d'une action "d'aller vers" n'a pas forcément un effet immédiat parce que la temporalité d'une action publique n'est pas forcément celle d'un sujet singulier.
- Exprimer une demande d'aide ou accepter de l'aide est difficile : cela touche aux identités, à l'estime de soi, à ce qui faisait notre vie avant et que l'on a perdu...
 - Les refus d'aide peuvent relever du déni (déni de sa perte d'autonomie et de ses implications, etc.)
 - Il y a le temps psychique de l'acceptation de ce qui ne sera plus jamais pareil
 - Il y a ce que l'on affiche de soi à tel ou tel de ses interlocuteurs car défendre une image de soi passe avant le fait de bénéficier d'une aide dont on sait par ailleurs que l'on aurait besoin.

Constats et avis des membres



- Les nombreuses actions pour lutter contre l'isolement menées en Maine-et-Loire : transport solidaire, associations telles que familles rurales, CCAS, actions financées via la Conférence des financeurs de la perte d'autonomie.
- Le développement en Maine-et-Loire d'associations ou d'organismes « spécialisés » et reconnus nationalement pour la lutte contre l'isolement des personnes âgées : Unicités, Service civique solidarités seniors, Petits frères des pauvres...



- Le besoin d'aller vers et de proposer un accompagnement individuel à la personne isolée. En effet, cet accompagnement est souvent une étape indispensable et peut prendre du temps, pour amener, à petits pas, la personne vers le collectif.
- Les proches ont parfois un regard biaisé sur la situation d'isolement de la personne. La situation d'isolement peut être taboue, cachée des proches.
- La place du médecin traitant reste fondamentale et cruciale dans le repérage.
- Le lien social est un déterminant du bien vieillir. Agir sur la lutte contre l'isolement est donc primordial pour la société.
- Le repérage reste une vraie difficulté avec des témoignages de personnes qui continuent d'être isolées, malgré tous les dispositifs et/ou initiatives qui gravitent autour (exemple : le nombre de personne enregistrée sur les « registres Plan Canicule » qui reste faible, malgré les efforts des CCAS).
- Des disparités observées entre territoires ruraux et urbains dans le déploiement des services visant à rompre l'isolement.

Préconisations

- **SENSIBILISER** les élus locaux sur la pérennité des services de proximité auprès des personnes âgées dans les communes.
- **ATTIRER** la vigilance quant au déploiement du numérique qui doit se faire en complémentarité avec les dispositifs d'accompagnement. Ne pas aller vers le « tout numérique » qui nuirait à l'égalité d'accès aux services.
- **COMMUNIQUER** sur les actions existantes menées sur les territoires qui visent à lutter contre l'isolement :
 - Recenser et cartographier ces actions.
 - Créer un guide qui pourrait être diffusé aux CCAS, CLIC, acteurs locaux, centres sociaux, ...
 - Diffuser les bonnes pratiques pour essaimer dans les territoires moins pourvus en actions.
- **AGIR** sur la mobilité des personnes âgées : via le développement des transports solidaires ou de toutes autres actions y contribuant.
 - Mutualiser les transports solidaires autant que de possible : exemple : développer des minibus pour aller faire les courses, faire des sorties, ...
- **INNOVER** :
 - Développer des activités ludiques au-delà des clubs « traditionnels ».
 - Disposer de lieux de rencontre ouverts et intergénérationnels (place du village autrefois !) dans les communes notamment rurales.
- **REPERER**
 - Développer de nouveaux réseaux de repérage (gardiens d'immeuble, services d'aide à domicile, réseaux de voisins citoyens « vigilants à la personne âgée »).
 - Recenser les personnes âgées dans chaque commune : à travers des visites de courtoisie proposées par la mairie par une personne habilitée / Mettre en place dans chaque commune un « réseau de sentinelles » avec un référent.
 - Avoir une vigilance sur les personnes isolées avec troubles cognitifs (complexité de la prise en charge).
- **DEVELOPPER** :
 - L'habitat inclusif car il est un levier de la lutte contre l'isolement.
 - Le lien entre les établissements (résidence autonomie, EHPAD) et les personnes vieillissantes à domicile : ouvrir les établissements sur des temps de restauration, d'animation.
- **FORMER** les élus, les bénévoles et professionnels sur les démarches d'accompagnement d'une personne isolée, les causes, les conséquences, les solutions
 - **AVOIR L'AMBITION et LES MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS**

Les acteurs ressources mobilisés

- ❖ **Mme Véronique Cayado**, docteure en Psychologie et responsable d'études à l'institut Oui Care



Contact

Tél. : 07 76 38 74 22 - Courriel : veronique.cayado@ouicare.com

- ❖ **Petits frères des pauvres**

Depuis plus de 75 ans, l'association Petits frères des pauvres développe des actions pour aider les personnes âgées souffrant d'isolement et prioritairement les plus démunies.

L'association Petits frères des pauvres propose notamment :

- Une présence au côté d'aînés isolés, avec le soutien de bénévoles via des visites pour créer ou recréer des liens (visites à domicile, en hébergement collectif, à l'hôpital pour des personnes gravement malades ou en fin de vie, en milieu carcéral...).
- « Solitud'écoute » : ligne d'écoute anonyme et gratuite 08.00.47.47.88 – 7 jours/7 de 15h à 20h
- Mise en place d'actions collectives (fêtes, vacances, accès à la culture, ...)



Contact

Mme Eloïse SUBILEAU, Coordinatrice de développement social, Petits frères des pauvres

Tél. : 02 40 68 96 96 – Courriel : eloise.subileau@petitsfreresdespauvres.fr

Site Internet : <https://www.petitsfreresdespauvres.fr/>

- ❖ **Service Civique Solidarité Séniors**

- Le dispositif SC2S a pour vocation de développer le Service Civique dans le secteur du Grand Âge avec l'ensemble des acteurs de la lutte contre l'isolement des personnes âgées et le soutien des principaux réseaux ayant l'expérience du Service Civique auprès des seniors.



Contact

Mme Marie LEBIHAIN, Chargée de développement, Service civique solidarités seniors

Tél. : 07 61 84 25 52

Courriels : mlebihain@sc-solidariteseniors.fr ; pays-de-la-loire@sc-solidariteseniors.fr

Site Internet : <https://www.sc-solidariteseniors.fr/>

- ❖ **Uni-cités**

- Depuis 1995, Unis Cité est une association qui a pour mission d'organiser et de promouvoir le service civique de jeunes volontaires sur des missions d'intérêt général : environnement, culture, éducation, solidarités... Les volontaires de Solidarité Seniors ont pour mission de lutter contre l'ennui et l'isolement des personnes âgées à travers notamment des visites régulières au domicile des personnes.



Contact

Monsieur Jocelyn LECLERC, Directeur régional Unis-Cité

Tél. : 06 07 08 99 12 ; Courriel : jleclerc@uniscite.fr

Site Internet : <https://www.uniscite.fr/>

❖ CCAS d'Angers

- Le service CAP SENIORS AIDANTS : CAP seniors aidants est un guichet unique de conseil et d'accompagnement personnalisés pour les personnes de plus de 60 ans et les personnes apportant leur aide aux personnes âgées. Il intègre le CLIC d'Angers, la plateforme de répit et d'accompagnement des personnes âgées, la veille sociale et le portage des repas.



Contact

Mme Céline LE MERCIER, Responsable du service Cap Séniors et Aidants

Tél. : 02 41 44 26 16 – Courriel : cap.seniors.aidants@ville.angers.fr

Site Internet : <https://www.angers.fr/vivre-a-angers/ccas/index.html>

- Le service ANGERS SENIORS ANIMATION : avec le service Angers Séniors Animation, le CCAS d'Angers propose aux séniors une offre d'animation permettant à chacun de maintenir une vie sociale et son autonomie.



Contact

Mme Virginie RUAULT, Responsable du service Angers Séniors Animation

Tél. : 02 41 23 13 31 – Courriel : virginie.ruault@ville.angers.fr

Site Internet : <https://www.angers.fr/vivre-a-angers/ccas/index.html>

❖ Centre Social du Chemillois

- Au centre social du Chemillois, une dizaine de bénévoles intervient dans le cadre de « La p'tite causerie », un dispositif pour briser l'isolement des aînés. Une personne bénévole vient rendre visite au domicile de la personne âgée, au rythme souhaité pour partager des moments conviviaux.



Contact

Cécile LE FUSTEC, coordinatrice au Centre social du Chemillois

Tél. : 02 41 30 50 55 – Courriel : cecile.lefustec@centresocial-chemille.asso.fr

Site Internet : <https://centresocial.csc49.fr/2024/09/09/la-ptite-causerie/>

L'activité de la formation spécialisée Handicap

- ↪ **Rétrospective des travaux menés**
- ↪ **Zoom sur les réflexions menées par thématiques**

Rétrospective des travaux menés par la formation spécialisée Handicap

Suivant la même méthodologie que la formation spécialisée Personnes âgées, la formation spécialisée Handicap a mené lors des premiers mois d'installation un travail de détermination des thématiques de travail pour le mandat du CDCA.

> Interconnaissance, partage de témoignages, choix des thèmes prioritaires :

- Séances des 22 février et 12 mai 2022.

> Schéma départemental de l'autonomie 2023/2027 :

Echange autour du bilan du schéma 2017/2021, participation à l'élaboration du schéma 2023/2027 (enrichissement du diagnostic, consultation sur les orientations politiques et le programme d'actions, écriture de l'avis) avec plusieurs séances consacrées :

- Séance du 22 février 2022 : échange autour du bilan du schéma 2017/2021.
- Séance du 10 juin 2022 : enrichissement du diagnostic et mise en évidence des défis.
- Séance du 27 septembre 2022 : consultation sur les pistes d'orientation.
- Séance du 27 février 2023 : consultation sur le programme d'actions et écriture de l'avis.

> Projet régional de santé 2023/2028 :

Consultation sur le document final, échange avec les professionnels de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, écriture de l'avis.

- Séance du 19 septembre 2023.

> Information et partage autour de l'appel à candidature relatif au développement et à la transformation de l'offre d'accompagnement des personnes en situation de handicap co-porté par le Département et l'Agence Régionale de Santé :

- Séances des 28 novembre 2022, 26 mars 2024 et 10 septembre 2024.

> Scolarisation des élèves en situation de handicap : échange avec les représentants de l'éducation nationale autour des bilans de la scolarisation des élèves en situation de handicap

- Séance des 27 septembre 2022 et 24 janvier 2024.

> Soutien aux proches aidants de personnes en situation de handicap : partage autour de l'existant en Maine-et-Loire

- Séance du 28 novembre 2022 :
 - Présentation de l'action de l'UDAF : le centre de ressources, la plateforme d'accompagnement et de répit Handicap
 - Département 49 : présentation des actions de soutien aux aidants dans le cadre de la convention entre la CNSA et le département
- Séance du 23 mai 2023 :
 - Présentation du Pôle d'appui et des ressources Handicap – 49
 - Présentation de la communauté 360
 - Présentation du DAMAR : Dispositif d'Accueil Module d'Aide au Répit

> **Emploi et insertion des travailleurs en situation de handicap / Séance du 21 mai 2024 :**

- Intervention des institutions : Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) et Agence régionale de santé (ARS).
- Témoignage de la Plateforme départementale de l'emploi accompagné.
- Témoignage de l'APIDV – association « Accompagner, Promouvoir, Intégrer les Déficients Visuels ».
- Témoignage de l'ADAPEI 49 et du dispositif de « Job coach » développé au sein des ESAT.

> **Bilan du CDCA 2021-2024 :**

- Séance du 10 septembre 2024.

Zoom sur les réflexions menées par thématiques

Thématique Education et inclusion

Constats partagés

- Il est partagé que l'école inclusive commence progressivement à se concrétiser et que les enseignants ont de plus en plus d'appuis concrets qu'ils peuvent mobiliser.
- De nombreux enfants présentent des troubles mais ne sont pas encore reconnus en situation de handicap. Pour les enseignants, ces situations nécessitent de réelles adaptations dans l'attente d'une reconnaissance, avec un besoin d'appui.
- Des difficultés demeurent dans la scolarisation des élèves notamment après 16 ans. Il est noté des situations d'élèves scolarisés en milieu ordinaire jusqu'à 16 ans et qui doivent poursuivre en établissements spécialisés, faute de solutions adaptées.
- Dans la majorité des situations, l'aide humaine est la solution demandée par la famille auprès de la Maison départementale de l'Autonomie. Or, la MDA et l'Education nationale constatent que la compensation humaine n'est pas toujours la solution adaptée pour favoriser l'autonomie de l'enfant. Cela dépend des handicaps. Chaque situation doit être évaluée au regard des capacités d'adaptation de l'environnement également (adaptation du matériel pédagogique, etc...).
- La question de la continuité à domicile de la prise en charge du matériel pédagogique se pose pour les familles.

Préconisations

- Faire connaître les bonnes pratiques développées au sein des établissements favorisant l'inclusion.
 - Des expériences locales qui méritent d'être connues (exemple : commune de Vernantes, avec la mise à disposition d'ATSEM pour l'unité d'enseignement en maternelle → une expérience très enrichissante et qui prouve qu'avec le travail de partenariat, de nouvelles modalités peuvent être inventées.)
- Réflexion à développer sur la mutualisation d'AESH (Accompagnant d'élève en situation de handicap) entre éducation nationale et établissements et services médico-sociaux.
- Question de l'accessibilité des établissements et des accueils périphériques (restauration, accueil périscolaire) → nécessité de poursuivre la sensibilisation des collectivités locales et de travailler ensemble.

- La poursuite du développement des équipes mobiles du médico-social qui viennent en appui des professionnels des établissements autour de situations complexes : favorise l'acculturation, permet de rassurer et de prendre du recul.
- Intérêt à développer des temps de formation partagés entre AESH et enseignants.
- Importance de poursuivre la sensibilisation autour du changement de regard sur le handicap : parfois, un simple changement dans l'aménagement de l'espace suffit à accueillir un enfant. Il est important de réfléchir à partir des besoins de l'enfant pour adapter ensuite la pratique. Cela nécessite une certaine agilité.

Ressources existantes

Dispositifs innovants présentés

❖ **Service Départemental de l'école inclusive - Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN),**

- Avec une présentation complète et chiffrée de la scolarisation des élèves en situation de handicap en Maine-et-Loire.
- Présentation du Pôle d'appui départemental de l'Education nationale et lien avec l'EMAS 1er degré.

Contact

Monsieur Benoît Forestier, Inspecteur du Service Départemental de l'école inclusive en Maine-et-Loire
Courriel : ien.ash49@ac-nantes.fr

❖ **Collectif EMAS 49 1er degré (Equipes mobiles d'appui médico-social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap)**

- Le collectif EMAS 49 1er degré regroupe 3 structures : Handicap Anjou, Institut innovation et parcours et Vyv3.
- L'EMAS 1er degré est un service adossé au pôle d'appui départemental de l'Education nationale.
- Dispositif national impulsé par les Agences Régionales de Santé, les EMAS visent à apporter conseil et appui aux équipes éducatives afin de renforcer l'inclusion scolaire des enfants en difficulté ou en situation de handicap.
- Pour tout élève scolarisé :
 - Au sein d'un établissement scolaire public ou privé sous contrat d'enseignement primaire (école maternelle ou élémentaire).
 - Aux besoins éducatifs particuliers (liés à une situation de handicap ou non).
- Les missions :
 - Apporter conseil et appui aux établissements scolaires en cas de difficulté
 - Conseiller et participer à des actions de sensibilisation pour les professionnels des établissements scolaires accueillant des élèves en situation de handicap
 - Aider la communauté éducative à gérer les situations difficiles
 - Conseiller les équipes pluridisciplinaires de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)

- Assurer une fonction ressource sur l'ensemble du département pour répondre aux questions liées à des situations complexes et/ou au handicap
- Provoquer une intervention provisoire permettant de maintenir de la scolarisation

 **Contact**

Collectif EMAS 1er degré en Maine-et-Loire
Courriel : collectif.emas49@handicap-anjou.fr

❖ **ULIS médicosociale de l'IME EUROPE de l'ADAPEI 49, au sein du Lycée professionnel Paul Emile Victor d'Avrillé :**

- Présentation de ce dispositif innovant qui propose une réponse en milieu ordinaire à des élèves en situation de handicap ayant eu un parcours essentiellement inclusif et ayant besoin d'un accompagnement médicosocial.

 **Contact**

Mme Séverine Andrieux, Directrice de l'IME Europe de l'Adapei 49
Courriel : sandrieux@adapei49.asso.fr

❖ **Pôle d'appui et des ressources handicap 49**

- Le pôle accompagne les parents d'enfants âgés de 0 à 19 ans en situation de handicap pour trouver une solution d'accueil (assistant maternel, structures d'accueil du jeune enfant, accueils de loisirs ou clubs sportifs).
- Il accompagne également les professionnels de ces structures en les informant, les sensibilisant et en les formant.

 **Contact**

Tél. : 06 36 48 70 40
Courriel : contact@poleressourceshandicap49.fr
Site Internet : <http://poleressourceshandicap49.fr/>

Thématique Emploi-Insertion et inclusion

Une séance informative a été organisée afin de porter à connaissance des initiatives existant en Maine-et-Loire en matière d'emploi et d'insertion des travailleurs en situation de handicap.

Ressources existantes Dispositifs innovants présentés

❖ Plateforme départementale de l'emploi accompagné

- Le Dispositif emploi accompagné est un dispositif d'appui pour les personnes en situation de handicap afin de leur permettre d'obtenir et de garder un emploi. Il propose un accompagnement individualisé, sans date de fin prédéterminée. Son intensité varie en fonction des besoins de la personne et de son employeur si elle est en poste.



Contact

Mme Sophie ACKHAVONG
Courriel : contact@deacc49.fr

Site Internet : <https://pdl.vyv3.fr/dispositif-emploi-accompagne>

❖ APIDV – association « Accompagner, promouvoir, intégrer les déficients visuels »

- L'APIDV est une association dont la mission est de favoriser l'accès des personnes aveugles ou malvoyantes à des services multiples : culture, loisirs, étude, emplois ou technologies.
- En matière d'emploi, l'association s'appuie sur le service ActifsDV qui vise à accompagner des déficients visuels dans leur problématique professionnelle ou de formation. Le dispositif est également centré sur l'information et la sensibilisation des acteurs de l'emploi ainsi qu'une action militante pour des sites et des logiciels métiers accessibles.
- L'accompagnement ActifsDV est réalisé par un binôme de bénévoles dont l'un est lui-même déficient visuel, et suit 5 étapes fondamentales : 1/état des lieux de la situation ; 2/ Emergence d'un projet professionnel intégrant le handicap visuel ; 3/ Accompagnement vers l'emploi ; 4/ Préparation des entretiens ; 5/ Soutien de la personne dans la sensibilisation auprès de l'employeur.



Contact

Monsieur Hervé RIHAL, Président de la délégation Pays de la Loire d'apiDV
Courriel : contact.paysdeloire@apidv.org

Tél. : 07 86 66 24 94

Site Internet : <https://apidv.org/>

❖ Job coach au sein des ESAT de l'ADAPEI – Parcours emploi renforcé

- Le parcours emploi renforcé : un professionnel désigné « job coach » accompagne des travailleurs en ESAT, en leur offrant la possibilité d'évoluer vers le milieu ordinaire de travail, via différents dispositifs (mise à disposition, cumul d'activité professionnelle, sortie d'ESAT).
- Le job coach permet :
 - D'être accompagné dans le projet professionnel en milieu ordinaire de travail et de l'ajuster
 - D'être aidé à comprendre les exigences du milieu ordinaire de travail
 - De rencontrer des employeurs, visiter des entreprises
 - De tester le travail en entreprise
 - De faciliter l'intégration dans une entreprise

Contact

Monsieur Olivier Seguin,
Directeur du Pôle Formation Accompagnement Professionnel, Adapei 49
Tél. : 06 19 29 23 03
Courriel : osequin@adapei49.asso.fr

Thématique Aidants

Constats

- Difficulté majeure que rencontrent les aidants aujourd'hui, face au manque de professionnels dans les services d'aide à domicile, y compris les TISF (technicien de l'intervention sociale et familiale).
- Difficultés financières rencontrées par des familles qui à défaut d'aide à domicile à proximité sont obligées de faire appel à des services plus éloignés (avec un coût de fait plus important).
- Intérêt de la Plateforme de Répit et d'Accompagnement Handicap portée par l'UDAF 49 à l'échelle départementale.
- Un questionnaire autour de la parentalité des pères est posé, le constat étant que de nombreux enfants en situation de handicap sont au sein de familles monoparentales avec leur mère.
- Une vraie difficulté à trouver des modes de garde pour les enfants de 3 à 10 ans.
- Un écosystème qui est parfois extrêmement compliqué pour les familles qui découvrent le champ du handicap. Le langage employé dans le secteur médico-social peut être dès le départ source d'anxiété pour les familles, car il n'est pas toujours connu (exemple : les sigles).

Préconisations

- La sensibilisation / formation des lieux d'accueil de droit commun (crèche, école, mairie) est un travail majeur encore à développer.
- La simplification des démarches (documents administratifs parfois complexes), pour faciliter une meilleure compréhension des dispositifs complexes (nombreux sigles, etc...).

Ressources existantes

Dispositifs innovants présentés

❖ L'UDAF de Maine-et-Loire ➔ Centre Ressources Aidants

Le Centre de Ressources centralise toutes les informations utiles aux aidants et les met à disposition des aidants, des professionnels et du grand public via 2 outils : une ligne téléphonique dédiée et le site internet « Aidants 49 »

➔ Plateforme d'accompagnement et de répit Handicap de Maine-et-Loire

Pour les proches aidants d'un enfant ou d'un adulte en situation de handicap, la plateforme d'accompagnement et de répit propose (directement ou via ses partenaires) :

- Des permanences d'écoute et d'informations
- Du soutien et un accompagnement personnalisé : par téléphone, sur RDV ou à domicile
- Des activités de bien-être
- Des groupes d'échange entre aidants (café des aidants)
- Du soutien psychologique individuel
- Des aides au répit



Contact

Tél. : 02 41 360 444

Courriel : aidants.49@udaf49.fr

Site Internet : <https://www.aidants49.fr/>

❖ Communauté 360

- La Communauté 360 regroupe l'ensemble des acteurs du parcours de vie d'une personne en situation de handicap et de ses aidants : les acteurs médico-sociaux, de santé et du milieu ordinaire.
- Elle a pour objet d'informer, d'orienter et de conseiller les personnes en situation de handicap et leurs aidants qui se trouvent en difficulté dans différents domaines :
 - Accueil et accompagnement médico-social
 - Santé
 - Social : aides au logement, aux démarches administratives...
 - Emploi
 - Éducation, scolarisation, formation...
 - Vacances, loisirs, sports...



Contact

Plateforme téléphonique accessible gratuitement du lundi au dimanche : 0 800 360 360

❖ DAMAR : Dispositif d'Accueil Modulé d'Aide au Répit

- Ce nouveau dispositif d'Accueil Modulé et d'Aide au Répit situé sur le secteur de Mauges Communauté permet la mise en place d'une nouvelle offre pour les personnes en situation de handicap, familles et aidants avec une modulation et une alternance de l'accompagnement entre domicile, accueil de jour et inclusion.
- Le service a une capacité de fonctionnement de 8 places pour des enfants et adultes, avec priorité pour les 0 à 25 ans, en situation de handicap, demandeurs d'un accompagnement de répit et/ou modulé.
- Le DAMAR propose un accompagnement de journée qui a la spécificité de s'adapter au rythme et aux besoins des enfants/jeunes accueillis en proposant une modularité des horaires dans la limite du fonctionnement du service.



Contact

APF France handicap - DAMAR

Tél. : 02 41 96 91 27

Site Internet : <https://pole49.apf-francehandicap-pdl.com/enfants-et-jeunesse/damar.html>

❖ Département de Maine-et-Loire, Mission Prévention de la perte d'autonomie

- Le Département finance des actions de soutien aux aidants de personnes en situation de handicap à travers une convention dédiée conclue avec la CNSA (Caisse Nationale des solidarités et de l'autonomie).
- De quelles actions s'agit-il ?
 - De formations
 - De sensibilisation : temps forts / spectacle/ Forum...
 - De soutien psychosocial collectif :
 - Groupes de paroles : avec un psychologue qui accompagne un groupe de personnes
 - Temps d'échanges tels que les cafés des aidants où l'on vient quand on peut ou veut
 - De soutiens psychologiques individuels
- Un appel à projet annuel est lancé par le Département.

Contact

Mme Marion DELAUNE, cheffe de projet Prévention, Département de Maine et Loire,
Mission prévention de la perte d'autonomie
Tél. : 02 41 81 48 75
Courriel : contact.mppa@maine-et-loire.fr

Retours des membres sur l'exercice du mandat 2021/2024

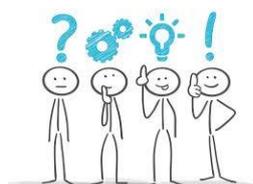


Les forces de ce mandat Un mandat « riche et diversifié »

- ✓ Sentiment d'utilité à travers les travaux et avis rendus.
- ✓ Le CDCA permet la rencontre entre des acteurs d'horizons différents, de créer des espaces d'échanges et de faire connaître des nouveaux dispositifs.
- ✓ Mandat riche et informatif avec des travaux concrets menés. La rencontre des acteurs de terrain est très appréciée.
- ✓ Très bonne organisation des séances : rapidité d'envoi et qualité des comptes rendus, visibilité du calendrier et des ordres du jour.
- ✓ Convivialité : importance de ce point pour créer les échanges et se sentir libre de s'exprimer. Aussi, il est apprécié l'accueil café offert par le Département à chaque séance.
- ✓ Cohésion entre les membres et ambiance constructive, avec une libre parole respectée, même si parfois des sujets abordés peuvent faire tension au regard des fortes attentes des représentants d'usagers, par exemple quant à l'évolution de l'offre, pour laquelle ils souhaiteraient disposer d'une vision précise et plus immédiate (pour la formation spécialisée Personnes en situation de handicap).
- ✓ L'alternance des travaux menés soit en format atelier, soit en format plénier.
- ✓ La présence des élus départementaux et des autres financeurs (tels que l'ARS) est soulignée et appréciée.
- ✓ Régularité des instances avec une participation jugée très satisfaisante pour une instance de consultation. L'invitation des suppléants est appréciée.
- ✓ Richesse de la composition du CDCA, qui permet de créer un réseau de connaissances.
- ✓ Pluralité et richesse des intervenants mobilisés pour enrichir le contenu des séances : mise en évidence des institutions ressources.
- ✓ La représentation du CDCA dans les autres instances est respectée avec la désignation des membres.
- ✓ L'accompagnement de la Mission Prévention de la perte d'autonomie dans l'organisation et la dynamique de l'instance, la recherche et la mobilisation des intervenants extérieurs, l'organisation de la conférence-débat et l'expertise sur les dispositifs liés aux politiques de l'autonomie dans leur transversalité.

Les « petits trucs en plus » de ce mandat

- ✓ L'organisation de la conférence-débat sur l'isolement des personnes âgées, organisée par le bureau de la formation spécialisée Personnes âgées, la MPPA et le réseau « Anjou Ingénierie territorial »
→ Pourquoi ? Par ce que le CDCA a eu un rôle de sensibilisation des acteurs locaux sur cette problématique de société. Le CDCA, en s'associant avec le réseau Ingénierie territoriale, a ainsi su rassembler élus et agents locaux, responsables associatifs et autres professionnels autour de ce thème. Il a permis des mises en relations opérationnelles entre les divers intervenants et les personnes présentes, avec des retombées concrètes sur le territoire.
- ✓ La concertation menée dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental de l'autonomie
→ Pourquoi ? En associant dès la phase de diagnostic le CDCA, le Département a permis à cette instance de trouver sa place dans la construction et l'élaboration du schéma.
- ✓ Le temps de formation – information sur le paysage institutionnel de l'autonomie a été très apprécié. Les nombreux dispositifs rendent le paysage parfois complexe, d'où l'importance de tendre vers un langage commun et compris par tous.



Pistes de travail pour le mandat suivant et points d'amélioration

- ✓ Travailler le lien entre le CDCA et les autres instances territoriales de concertation : Conseil territorial en santé, Conseils de vie sociale...
- ✓ Encourager la transversalité entre les deux formations spécialisées, en identifiant les thématiques de travail communes.
- ✓ Réfléchir au suivi des préconisations faites par le CDCA : comment les institutions concernées peuvent-elles faire un retour au CDCA ?
- ✓ Veiller au langage utilisé dans le cadre des réunions : le CDCA est composé d'une diversité de membres avec des niveaux de connaissance différents. Il est donc important de vulgariser au maximum.

- ✓ Vigilance quant à la participation des membres sur le prochain mandat qui doit être maintenue.
- ✓ Développer le rôle du CDCA en tant que fédérateur sur une thématique à mettre en avant (à l'instar du travail fait sur l'isolement) : développement des conférences – débats ?
- ✓ Renouveler le temps de formation des membres proposé en 2022 car essentiel pour bien appréhender les travaux menés par la suite.
- ✓ Développer encore davantage l'interconnaissance des membres à travers une journée complète en début de mandat pour apprendre à se connaître et découvrir les outils numériques à disposition (tels que l'espace partagé numérique).
- ✓ Communiquer et mieux faire connaître auprès du grand public le CDCA et ses travaux.
- ✓ Pour les représentants d'usagers de personnes en situation de handicap : préparer les séances en étant relais de témoignages de personnes en situation de handicap sur le thème abordé (scolarisation, emploi, etc...) : cette démarche permettrait de mieux appréhender le concret des situations vécues par les personnes.
- ✓ Prendre davantage le temps pour apporter des préconisations sur les thématiques abordées. Le CDCA permet beaucoup d'apports d'informations et le temps d'appropriation, qui permet de ressortir des préconisations, est parfois trop limité.
- ✓ Même si le Département engage des moyens humains et logistiques non négligeables, les moyens du CDCA en terme d'exploration restent limités. Avec des moyens supplémentaires, le CDCA pourrait développer son expertise, ses investigations mais la disponibilité des membres reste également un frein manifeste.
- ✓ Dans le cadre du futur mandat, il pourrait être intéressant de réfléchir à de nouvelles modalités d'organisation, par exemple :
 - Travailler sous forme de commissions thématiques avec des groupes restreints, afin de travailler plusieurs thématiques en même temps. Les membres devraient alors être plus autonomes et appuyer davantage les services (dans les comptes rendus, dans la recherche des intervenants, etc...).
 - L'élaboration des avis « réglementaires » et récurrents (type avis sur les rapports d'activités) pourrait être effectué par un groupe restreint de membres qui proposerait un avis en plénière.
- Le CDCA devient petit à petit un organe de prospection et, dans le cadre du futur mandat de l'instance, il serait intéressant de développer davantage cette mission.
- Dans le cadre du futur mandat, il est souhaité qu'une rencontre se concrétise avec l'AMF (Association des Maires).



Idée de thèmes pour le mandat suivant

- ✓ La citoyenneté : le vote des personnes âgées en EHPAD par exemple
- ✓ L'accès aux droits à l'heure de la numérisation des outils – Fracture numérique
- ✓ Poursuite de thèmes déjà abordés :
 - Les aidants
 - Le maintien à domicile avec l'habitat inclusif
 - La scolarisation
 - Le transport et la mobilité

Remerciements

- ✓ Aux membres du bureau du CDCA pour le suivi de l'instance.
- ✓ Aux membres du CDCA pour leur participation active et les échanges.
- ✓ Aux partenaires institutionnels et associatifs qui ont été invités par le CDCA à témoigner de leur action.
- ✓ Aux services du Département mobilisés et notamment :
 - La Maison Départementale de l'Autonomie,
 - La Direction de l'Offre d'Accueil pour l'Autonomie,
 - La Direction Ingénierie territoriale et environnement,
 - La Direction de la Communication,
 - La Direction Logistiques et Systèmes d'information,
 - L'équipe du Cabinet chargée des réceptions,
 - La Mission Prévention de la Perte d'Autonomie.

Contact

Département de Maine-et-Loire
Direction générale adjointe
Développement social et de la solidarité
Mission Prévention de la perte d'autonomie

contact.mppa@maine-et-loire.fr

02 41 81 48 75

Pour en savoir plus sur le CDCA 49 :

www.maine-et-loire.fr/cdca



